



COMMUNE DE COMMUNE DE FOULAIN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 13 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Foulain s'est réuni MAIRIE DE FOULAIN sous la présidence de Nadège LAMIRAL, suivant convocation transmise le 7 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALBERT Margot, CUSSEY Benoît, DECUY Béatrice, FALLAY NICOLLE Marion, KANDEL Marie-Josèphe, KANDEL Maxime, LAMIRAL Nadège, LAMURE Mireille, MICHEL Guillaume, OBRIST Maxime, PELLETIER Rodolphe, ROBERT Aurore, ROLLAND Julien

Excusé ayant donné procuration : FRANCOIS Evelyne à FALLAY NICOLLE Marion, SIMON Jean-Michel à CUSSEY Benoît

Secrétaire de séance : DECUY Béatrice

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
 - Présents : 13
 - Votants : 15
-

La séance du conseil municipal débute à 18:25. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Béatrice DECUY.

Le président de la séance, Nadège LAMIRAL, rappelle l'ordre du jour :

1. Elections des membres de la Commission d'appel d'Offre
2. Election de deux suppléants au Sivose Marne et Suize
3. Désignation d'un suppléant au SIAEP

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission d'appel offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En l'espèce, le maire est par définition, membre de droit (président).
Il manque dès lors un membre titulaire sur la délibération N°2026_021
La composition de la CAO est donc irrégulière.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote,

désigne les membres titulaires et suppléants de la CAO qui se compose donc ainsi :

Le président : Nadège Jacques Lamiral

Membres titulaires : Jean-Michel Simon, Julien Rolland, Benoit Cussey

Membres suppléants : Maxime Kandel, Guillaume Michel, Maxime Obrist

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT : 0

2026-026 - Election de deux suppléants au Sivose Marne et Suize

Annule et remplace la délibération N° 2026_024 du 1er avril 2026

Dans sa délibération N°20 du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a désigné 8 délégués titulaires au Sivose Marne et Suize, au regard des statuts du syndicat, la commune de Foulain doit également élire deux suppléants.

Sont désignés suppléants au Sivose Marne et Suize :

- M Benoit CUSSEY et M Maxime KANDEL

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT : 0

2026-027 - Désignation d'un suppléant au SIAEP

Dans sa délibération N° 2026_20 (Désignation des délégués des EPCI),

le Conseil Municipal a désigné 3 titulaires au SIAEP, il faut aussi désigner un suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Mme Jacques Lamiral Nadège suppléante au SIAEP (Neuilly-sur-Suize-Crenay)

Le SIAEP se compose donc ainsi :

Titulaires : MM Maxime Kandel, Guillaume Michel et Rodolphe Pelletier

Suppléant : Mme Nadège Jacques Lamiral

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON VOTANT : 0

Nadège LAMIRAL indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18:45.

Le président de séance,
Nadège LAMIRAL

Le secrétaire de séance,
Béatrice DECUY